

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 63 / 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le 16 juin à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 8 juin 2022

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

OBJET : Demande de subvention pour la signalétique routière – Contrat Parc 2022

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. la Signalisation d'Information Locale (SIL) est obsolète. Il s'agit de changer les panneaux. Dans un souci de cohérence et d'homogénéité, ce mobilier sera utilisé sur le territoire du Parc naturel régional du Queyras La SIL est une signalisation à part entière, sa fonction est le guidage des usagers de la route vers des pôles d'intérêt local, des équipements et services publics ou privés.

Descriptif du projet :

- mise en place de support
- pose de panneaux

Il s'agira de proposer une signalétique cohérente et mise à jour

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre de la signalétique routière.

L'estimation du projet est de 18 305.50 € HT. Le financement pourrait être assuré par la Région PACA dans le contrat de Parc à hauteur de 80% soit 14 644.40 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux, l'aide du Conseil Régional dans la cadre du Contrat de Parc

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie